

ÉLECTIONS À LA COMMISSION CONSULTATIVE
PARITAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES
UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES
SCRUTIN DU 17 MARS 2020



LA CCPANT QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les Commissions Consultatives Paritaires des Agents Non Titulaires (CCPANT), sont des instances consultatives paritaires composées pour moitié de mandatés syndicaux et pour moitié de membres nommés par le Président de l'Université.

Elles sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant à l'expiration d'une période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, Elles peuvent être consultées sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires (par ex : refus opposé à des demandes de congés, de travail à temps partiel, de mise à disposition, de formation, licenciement...).

Elles sont également consultées pour étudier les propositions de l'évolution d'indice ou de changement de corps. Nouveauté pour cette année, une CCPANT dédiée aux doctorants vient s'ajouter aux CCPANT existantes, à savoir trois pour les BIATSS selon les catégories A, B et C et une pour les enseignants - enseignants-chercheurs - chercheurs.

Au quotidien à l'UGA, des agents titulaires et non titulaires travaillent ensemble. Des composantes, des services et des laboratoires ne peuvent se passer de personnels contractuels.

L'État, en transférant la gestion de la masse salariale aux établissements (au prétexte de l'autonomie) et en diminuant drastiquement la création de postes de fonctionnaires (au nom de la rationalisation des comptes publics) contraint les équipes de direction de nos universités à recourir de plus en plus à l'emploi précaire...

Le contexte national en quelques chiffres : le Ministère de l'ESR emblématique de la précarité.....

- 35% des agents non titulaires travaillent à temps incomplet (temps partiel imposé).
- des contrats sur 10 mois, des rémunérations très en dessous des grilles de titulaires, une accentuation de la pression au travail, des menaces de non-renouvellement de contrat, etc.
- enseignants contractuels : déréglément des rémunérations et de l'obligation de service d'enseignement.
- le rapport des organisations syndicales sur la précarité de l'ESR de 2010 estimait déjà entre 45 000 et 50 000 personnels précaires sur 225 000 agents dans l'ESR, soit 20% des effectifs.

Le bilan social 2015 du MESR fait état de plus de 90 000 agents non titulaires : 70 000 dans les universités, 20 000 dans les établissements de recherche. Dont 65 000 potentiellement éligibles au dispositif Sauvadet (25% des effectifs) et 25 000 contractuels en situation particulière (15 000 doctorants, 5 000 médecins hospitaliers et enseignants invités ou associés) car les corps de recherche et d'enseignement n'ont pas été ouverts à la titularisation Sauvadet.

Pour tous les personnels de l'université, à la suite des lois LRU Péresse et LRU Fioraso et de la fusion répétée de nos universités, faire son travail est devenu une tâche bien lourde. De plus, pour les personnels non titulaires, le conserver, est devenu plus difficile face à la dégradation des conditions de travail et des rapports sociaux au sein de l'établissement :

- la répartition non équilibrée des tâches et des dossiers entre les collègues,
- la non reconnaissance des investissements des uns et la sur-valorisation des autres par des responsables,
- les situations de sur-travail : pour certain-e-s, générant fatigue, stress et souffrance, voire harcèlement,
- la précarité de début de carrière des jeunes docteur.e.s, avec notamment l'allongement du nombre de contrats post-doctoraux avant de pouvoir espérer obtenir un poste.
- le sentiment de n'être qu'un pion et qu'on fasse comprendre aux collègues : « tu n'es pas content-e tu t'en vas ! »,
- à cela, s'ajoute l'angoisse du non-renouvellement de leur contrat de travail pour les personnels non-titulaires; angoisse savamment entretenue par certaines équipes de direction....

Pour le quotidien des personnels, sans parler des conséquences de la fusion à marche forcée, la réorganisation incessante des services et directions ne font qu'accroître le management agressif et exclusivement comptable. On ne voit que par la masse salariale !

QUI VOTE ?

Vous êtes actuellement contractuels de droit public* en CDD ou en CDI, BIATSS, doctorants, ATER, enseignants ou chercheurs et vous remplissez les conditions suivantes:

- justifier d'un CDI ou d'un CDD d'une durée minimale de six mois ou d'un CDD reconduit successivement depuis au moins six mois, en cours à la date du scrutin,
- être en fonctions depuis au moins deux mois à la date du scrutin (ou en congé rémunéré, congé parental, à l'exception des agents en contrat à durée indéterminée),
- être, à la date du scrutin, en activité, en congé rémunéré ou en congé parental.

Vous êtes électeurs au scrutin de la CCPANT.

COMMENT VOTER ?

C'est un vote sur sigle syndical, à la proportionnelle et avec attributions des sièges restants à la plus forte moyenne. Vous devrez donc choisir l'organisation syndicale par laquelle vous souhaitez être représentés-e, qui désignera librement ses représentants pour 3 ans. Suivant votre situation vous voterez pour la CCPANT BIATSS (C, B ou A) ou pour la CCP Doctorant.e.s ou pour la CCP Enseignant.e.s/Chercheu.rs.ses.

POURQUOI VOTER POUR LA LISTE INTERSYNDICALE CGT & FSU ?

Nous avons toujours à l'esprit, dans l'analyse des réformes, l'exigence d'un service public de qualité, garantissant un accès égal à tous les usagers, et donc basé sur le statut de la Fonction publique d'Etat avec création d'emplois statutaires et résorption de la précarité. Or, la loi de transformation de la fonction publique votée cette année élargit le recours aux contrats, il nous paraît plus important que jamais de défendre les intérêts, relayer les difficultés et porter les revendications des personnels. Cette instance consultative est d'abord un moyen d'être informés et de faire entendre la voix de tous les précaires de l'établissement.

A noter, la CGT Université de Grenoble a demandé et obtenu pour les enseignants contractuels : l'alignement des services des enseignants sur celui des titulaires du second degré (de 658h à 384h), la revalorisation des grilles de rémunération, l'équivalent de la prime des titulaires pour les enseignants contractuels (105€ brut).

LES MANDATÉ-E-S DE LA CGT & FSU S'ENGAGENT À SIÉGER À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES (CCPANT) et revendiquent :

- La titularisation de tous les contractuels par la création de postes statutaires.
- Le refus du délai de carence entre deux renouvellements de contrat.
- La révision des règlements de gestion de contractuels afin qu'ils garantissent à tous les personnels, quel que soit leur statut, des droits et des rémunérations, y compris les primes, comparables aux titulaires.
- L'arrêt de tout licenciement des contractuels sauf pour faute professionnelle grave et cela après avoir consulté la CCPANT
- La création massive et le financement public de contrats doctoraux et de postes de titulaires dans l'ensemble des champs disciplinaires.
- L'accès au doctorat doit être un droit pour tout-e-s : les doctorant-e-s doivent être rémunéré-e-s décentement pour réaliser leur travail de production de connaissances, sans limitation a priori de la durée des thèses.
- L'adéquation fonction/grade et la reconnaissance des qualifications dans les mêmes conditions que les personnels titulaires.
- L'application des mêmes droits sociaux (supplément familial de traitement, ...) et syndicaux que les titulaires.
- Le droit au dialogue et au respect par l'administration, concernant notamment les délais de transmission des décisions de renouvellement ou non des contrats ...
- La lutte pour l'amélioration de leurs conditions de travail, la défense de leurs conditions matérielles et le respect de leur dignité, en lien avec tous les salariés, conformément à l'esprit de la CGT & FSU.
- Que la parole des agents soit portée et qu'une réponse personnalisée soit donnée à chacun-e: les élu-e-s CGT & FSU seront accessibles avant et après chaque réunion de la commission

Dans la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires de la nouvelle Université Grenoble Alpes, l'intersyndicale CGT-FSU continuera de défendre fermement les intérêts de celles et ceux qui y travaillent ! Nous y défendrons ainsi, le Service Public national de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, universel et laïc !
Pour vivre et travailler dignement !

Votez et faites voter CGT-FSU !